

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 33

IMPRIMERIE NATIONALE

Rapporteur spécial : M. Jean BARDOL

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Martial Brousse, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Richard, Ludovic Tron.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 549 et annexes, 568 (tomes I à III et annexe 29) et in-8° 101.

Sénat : 22 (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'année 1964 doit s'élever en recettes et en dépenses, à 118.777.539 F, contre 89.500.000 F en 1963.

L'augmentation est donc de 29.277.539 F ; soit environ 32 %. L'augmentation avait été de 7 % en 1960 (par rapport à 1959), de 2,7 % en 1961 (par rapport à 1960), de 2,3 % en 1962 (par rapport à 1961) et de 5,06 % en 1963 (par rapport à 1962).

Il faut donc noter cette année un net accroissement du budget, dû à la fois au développement de l'activité propre de l'Imprimerie nationale, à l'accroissement des travaux sous-traités et à l'augmentation des tarifs.

*
* *

I. — Les recettes.

Le tableau ci-après donne, pour les huit dernières années, le montant des recettes constatées, le tonnage de papier utilisé et le nombre de feuilles consommées.

**Evolution entre 1955 et 1962 des recettes constatées
et de la quantité de papier consommé par l'Imprimerie nationale.**

ANNEES	RECETTES constatées.	TONNAGE de papier utilisé.	NOMBRE de feuilles utilisées.
	(En francs.)	(En tonnes.)	
1955	48.005.260	13.744	832.364.000
1956	53.326.380	13.520	782.590.000
1957	61.264.660	12.195	738.000.000
1958	76.893.250	15.892	876.000.000
1959	75.572.421	15.646	900.885.000
1960	77.826.000	16.047	919.762.000
1961	83.494.000	16.766	930.553.000
1962	96.472.000	22.349	1.197.497.000

Evaluation des recettes pour l'exercice 1964.

Les recettes nettes de 1964 ont été évaluées à 113.403.740 F. Cette estimation traduit une augmentation d'activité de 17,55 % par rapport aux recettes nettes constatées en 1962.

A cet égard, il convient de préciser que les évaluations formulées dans les propositions budgétaires sont nécessairement fondées sur les résultats obtenus au cours de la pénultième année. En effet, les propositions formulées par la Direction de l'Imprimerie nationale ne sauraient tenir compte de l'activité de 1963 alors que la préparation du budget annexe se termine au début du deuxième trimestre de l'année.

Dans ces conditions, un accroissement de 17,55 % du montant des recettes sur une période de deux ans ne paraît pas déraisonnable si l'on tient compte de trois éléments d'appréciation :

1° De 1961 à 1962, les recettes nettes se sont accrues de 15,54 % :

— recettes nettes 1961 : 83.494.000 F ;

— recettes nettes 1962 : 96.472.690 F.

2° L'évaluation pour 1964 tient compte des augmentations des salaires et du prix du papier constaté en 1962 et en 1963, soit en moyenne 6 %. Elle suppose une stabilité des prix de fournitures au cours de l'exercice 1964.

3° Il faut enfin rappeler que le rôle dévolu à l'Imprimerie nationale dans l'exécution des programmes d'impression par le décret du 4 décembre 1961, permet à l'établissement d'Etat d'envisager en 1964 une élévation du nombre des commandes analogue à celle que l'on peut constater en 1963.

La productivité.

L'examen parallèle de l'évolution des effectifs et de l'accroissement des recettes permet d'apprécier à sa juste valeur le développement de la productivité de l'Imprimerie nationale.

Evolution des effectifs et du montant des recettes.

ANNEES	EFFECTIFS				RECETTES	
	Personnel administratif et technique.	Personnels ouvriers.		Effectif total.	En valeur millions de francs.	En indice.
		Nombre.	Indice.			
1953	235	1.573	100	1.808	47.770	100
1954	241	1.574	100	1.815	52.460	109,8
1955	249	1.584	100,6	1.833	54.070	113,1
1956	270	1.575	100,1	1.845	53.330	111,6
1957	269	1.583	100,6	1.852	61.260	128,2
1958	283	1.609	102,2	1.892	76.890	160,9
1959	285	1.658	105,4	1.943	75.570	158,2
1960	288	1.685	107,1	1.973	78.820	165
1961	295	1.708	108,5	2.003	83.494	174,7
1962	300	1.757	111,6	2.057	96.472	201,9
1963 (1).....	310	1.893	120,3	2.203	»	»

(1) Chiffres prévisionnels.

Par rapport à l'indice 100 en 1953, les recettes ont atteint l'indice 201,9 en 1962, l'indice des effectifs ouvriers dans le même temps passant de 100 à 111,6.

L'examen du tableau suivant permet de se faire une idée exacte de l'évolution du rendement du personnel ouvrier.

Evolution du rendement du personnel ouvrier.

ANNEES	HEURES DE PRESENCE du personnel ouvrier.		TEMPS MOYEN DE TRAVAIL pour mille feuilles.	
	Nombre.	Indice.	En heures et centièmes d'heure.	Indice.
1953	2.938.872	100	4,44	100
1954	2.981.893	101,4	4,29	96,6
1955	2.967.172	100,9	3,96	89,2
1956	2.998.734	102	3,83	86,2
1957	3.022.835	102,8	4,09	92,1
1958	3.131.449	106,6	3,57	80,4
1959	3.254.471	110,7	3,89	87,6
1960	3.383.745	115,1	3,83	86,2
1961	3.387.111	115,2	3,83	86,2
1962	3.546.139	120,6	3,13	70,5

Il ressort du tableau ci-dessus :

1° Qu'entre 1961 et 1962, on enregistre la plus forte augmentation de rendement (le temps moyen de travail pour mille feuilles, en heures et centièmes d'heure, est passé de 3,83 heures en 1961 à 3,13 heures en 1962) ;

2° Que l'indice du temps de travail pour 1.000 feuilles imprimées (indice 70,5 pour 1962) marque, par rapport à 1953 (indice 100) une augmentation de la productivité de 29,5 %.

Ces résultats sont tout à l'honneur de l'Imprimerie nationale, de sa direction et de son personnel. Leur haute qualification et leur conscience professionnelle se doivent d'être soulignées.

*

* *

II. — Les dépenses.

Les prévisions de dépenses pour 1964 sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui donne également la comparaison avec les crédits votés pour 1963 :

DESIGNATION	1963	1964			DIFFERENCE avec 1963.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
<i>Première section.</i>					
Personnel	30.126.094	31.476.704	+ 2.349.586	33.826.290	+ 3.700.196
Matériel	46.112.235	46.112.235	+ 24.223.613	70.335.848	+ 24.223.613
Charges sociales.....	6.567.414	7.095.313	— 29.363	7.065.950	+ 498.536
Dépenses diverses.....	Mémoire.	Mémoire.	»	Mémoire.	»
Dépenses d'ordre.....	6.694.257	1.205.000	+ 6.344.451	7.549.451	+ 855.194
Totaux	89.500.000	85.889.252	+ 32.888.287	118.777.539	+ 29.277.539
A déduire : Virements à la deuxième section.....	3.045.000	4.250.000	+ 1.123.000	5.373.000	+ 2.328.000
Net première section..	86.455.000	81.639.252	+ 31.765.287	113.404.539	+ 26.949.539
<i>Deuxième section.</i>					
Investissements	3.045.000	4.250.000	+ 1.123.000	5.373.000	+ 2.328.000
Totaux des crédits de paiement	89.500.000	85.889.252	+ 32.888.287	118.777.539	+ 29.277.539
Autorisations de pro- gramme	4.700.000	»	4.700.000	4.700.000	»

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel, non comprises les charges sociales, passent de 30.126.094 F en 1963 à 33.826.290 F en 1964, soit une augmentation de 3.700.196 F.

Les effectifs.

A l'heure actuelle, les effectifs de l'Imprimerie nationale sont de :

— 310 fonctionnaires administratifs et techniques contre 300 en 1962 ;

— 1.893 ouvriers contre 1.757 en 1962 ;

Soit un effectif total de 2.203 personnes au lieu de 2.057 en 1962.

Le projet de budget 1964 prévoit la création de 11 postes nouveaux :

1 prote principal adjoint ;

2 protes ;

4 sous-protes ;

4 correcteurs principaux adjoints,

et la suppression de 5 postes :

1 inspecteur de la typographie ;

4 correcteurs.

Les dépenses de matériel.

Les dépenses de matériel passent de 46.112.235 F en 1963 à 70.335.848 F, soit une augmentation de 24.223.613 F.

B. — LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après retrace l'évolution des dépenses d'investissement de l'Imprimerie nationale au cours des dernières années :

Dépenses d'investissement de l'Imprimerie nationale de 1956 à 1964.

ANNEES	FINANCEMENT DES DEPENSES d'investissement.		DEPENSES d'investissement.
	Annuités d'amortissement.	Excédent de recettes affecté.	
		(En francs.)	
1956	741.800	1.258.200	2.000.000
1957	774.300	2.525.700	3.300.000
1958	983.200	3.216.800	4.200.000
1959	1.612.260	4.587.740	6.200.000
1960	1.826.020	2.423.980	4.250.000
1961	2.200.000	2.300.000	4.500.000
1962	2.820.000	880.000	3.700.000
1963	3.045.000	»	3.045.000
1964	2.918.799	2.454.201	5.373.000

Le budget de 1964 comporte donc 5.373.000 F de crédits de paiement au lieu de 3.045.000 en 1963.

Ces crédits permettront de poursuivre le programme d'extension et de modernisation de l'atelier de l'annuaire téléphonique, et de transformation des ateliers de façonnage.

*
* *

Quant aux opérations nouvelles auxquelles sont affectés 4.700.000 F d'autorisations de programme, elles se décomposent de la manière suivante :

Analyse des opérations nouvelles.

OBJET	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En francs.)	
1. Poursuite du programme normal de renouvellement du matériel (5 ^e tranche du Plan de six ans).....	2.116.000	273.000
2. Achat de matériel et aménagements nécessités par l'extension de l'atelier de l'annuaire téléphonique.....	655.000	300.000
3. Matériel et aménagements nécessités par la réorganisation des deux ateliers des travaux accessoires (2 ^e tranche).....	560.000	150.000
4. Matériel et aménagements résultant de la réorganisation de la composition manuelle	1.069.000	300.000
5. Grosses réparations de matériel.....	300.000	100.000
Totaux	4.700.000	1.123.000

*
* *

III. — Quelques problèmes de gestion.

Les annuaires téléphoniques.

L'impression des annuaires des P. T. T. constituant une part considérable de l'activité de l'Imprimerie nationale, votre Rapporteur spécial a cru nécessaire de donner quelques renseignements à ce sujet.

Impression des annuaires des P. T. T.

Importance du tirage.

ANNEE	DESIGNATIONS	NOMBRE de feuilles imprimées (1) (en milliers).	TONNAGE (1)
1962	Paris Rues et Professions	320.620	4.554
1962	Départements	87.617	1.245
1963	Paris alphabétique...	269.879	3.811
1963	Départements (2)....	148.949	2.116

(1) Nombre de feuilles et tonnage à comparer aux chiffres du premier tableau de la page 2.

(2) Impressions non terminées, chiffres prévisionnels.

Dès 1961, la Direction générale des Télécommunications prévoyait les taux d'accroissement suivants d'impression des annuaires téléphoniques de la région parisienne :

- 1961 indice 100.
- 1962 indice 105,5.
- 1963 indice 111,8.
- 1964 indice 119,2.
- 1965 indice 127,9.

La distribution aux abonnés continuerait à être assurée aux abonnés des collections alphabétiques et des rues et professions à un rythme de 2 ans.

D'un autre côté, pour les prochains exercices, la progression annuelle du volume des impressions des annuaires départementaux est de l'ordre de 7 % en nombre de pages et en chiffre de tirage.

Afin d'accélérer la fabrication et la livraison des annuaires téléphoniques Paris et Province, l'Imprimerie nationale a établi un programme d'investissement et de renouvellement de matériel portant sur plus de huit années.

En premier lieu, l'établissement a acquis et déjà mis en service, depuis la fin de 1962, une machine à assembler et relier sans couture destinée, plus particulièrement à la reliure des annuaires départementaux et permettant, outre une production plus considérable, un abaissement des prix de revient sensible dans le secteur du façonnage.

En second lieu, un atelier de brochage Shéridan, destiné en particulier au façonnage en chaîne des annuaires de Paris, est en cours d'implantation.

Le remplacement d'une rotative typographique par une rotative offset est en cours de réalisation. La mise en place de ce matériel est envisagée pour la fin de 1966.

Il est enfin prévu qu'à partir de 1969, les moyens d'impression devenant à nouveau trop serrés, une troisième rotative offset ou un matériel équivalent devra être mis en service.

Parallèlement, la Direction générale des Télécommunications devant donner à l'Imprimerie nationale les listes d'abonnés sur film, selon le procédé Flexoprint, l'établissement devra, pendant une période transitoire, procéder à la confection de clichés typographiques dans un atelier de photogravure rapide dont l'installation est à l'étude, au risque d'ailleurs de modifications sensibles des procédés d'impression.

Marchés et stocks.

Il ne faudrait pas que l'application de ce programme d'adaptation et de modernisation soit gêné ou entravé par le blocage de certains crédits qui empêcherait la réalisation des marchés prévus.

Il est souhaitable également que soient raccourcis les délais qui s'écoulent entre la passation des marchés et la fourniture effective du papier et autres produits nécessaires à la fabrication.

Le problème des stocks doit également être étudié attentivement. Leur réduction ne doit pas entraîner de « rupture » dans l'approvisionnement. (Il est arrivé, par exemple, que deux rotatives ne puissent tourner, faute du papier nécessaire.)

*

* *

IV. — Quelques problèmes sociaux.

Dans ses rapports des deux années précédentes, mon prédécesseur a évoqué deux questions :

— d'une part, l'application différée au personnel d'une prime de 2 % ;

— d'autre part, l'indispensable agrandissement du restaurant.

Une année plus tard, ces deux questions ne sont pas encore résolues.

La prime de 2 %.

Le 9 mai 1961, un avenant à la Convention collective signée par les organisations patronales et ouvrières du Livre prévoyait l'institution d'une prime de 2 % du salaire net.

Cette prime était accordée en deux temps :

— 1 % à partir du 9 mai 1961 ;

— 1 % supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 1962.

Pour faciliter le versement effectif de cette prime, les ouvriers ont renoncé à son bénéfice pour la période du 9 mai 1961 au 1^{er} janvier 1962.

Certes, les conditions d'application de cette prime nécessitent des calculs compliqués.

Mais la Commission des Finances considère qu'elle devrait être versée dans les plus brefs délais, puisqu'elle a été instituée il y a plus de deux ans.

A la question du Rapporteur spécial de la Commission des Finances du Sénat, M. le Secrétaire d'Etat au Budget répondait le 29 janvier 1963.

Quant à l'attribution au personnel de la prime annuelle dont a parlé M. Duclos, prime qui serait égale, pour chaque agent, à 2 % du montant du salaire imposable, la Commission ouvrière de l'Imprimerie nationale a effectivement demandé à la Direction de l'établissement d'étudier cette question. Mais l'octroi de cette prime pose un certain nombre de problèmes techniques. Il y a une interférence sur les primes d'ancienneté puisque la nouvelle allocation n'est servie qu'autant que les ouvriers imprimeurs ne perçoivent pas déjà d'autres indemnités qui ne sont pas liées à la production.

C'est un problème complexe et délicat que l'Imprimerie nationale, j'en donne l'assurance au Rapporteur, est en train d'étudier à fond.

La question du restaurant.

La nécessité d'agrandir le restaurant actuel et d'installer une garderie d'enfants a été soulignée avec force les deux années précédentes par le Rapporteur spécial de la Commission des Finances du Sénat.

Le restaurant de l'Imprimerie nationale, dont la salle actuelle n'offre qu'une superficie de 310 mètres carrés, sert 1.200 repas par jour, répartis sur quatre services dont un service du soir.

Trois cents ouvriers sont dans l'obligation de déjeuner à la « gamelle » dans les réfectoires ou de manger au dehors.

Les effectifs sont en constante augmentation et la situation ne fait et ne fera donc qu'empirer.

L'agrandissement du restaurant permettrait d'accueillir, sur la base des effectifs actuels de l'établissement, deux cents rationnaires qui n'ont pas présentement la possibilité d'y être servis.

L'élévation du bâtiment actuel, qui a été prévue à l'origine et qui est reconnue techniquement réalisable, permettrait de résoudre rapidement le problème.

Cette extension du bâtiment permettrait en outre l'aménagement d'une salle de sports et l'installation d'une garderie d'enfants (cette garderie serait d'autant plus utile que plusieurs centaines de femmes travaillent à l'Imprimerie nationale).

Les différents organismes intéressés (Finances, etc.) sont d'accord avec cette solution et, chaque année, promesse est faite que le problème sera rapidement résolu.

M. le Secrétaire d'Etat au Budget a répondu le 29 janvier 1963 au Rapporteur spécial de la Commission des Finances du Sénat :

Je répondrai brièvement à M. le rapporteur.

En ce qui concerne le restaurant de l'établissement dont il a parlé tout à l'heure et qui est installé rue du Capitaine-Ménard, dans le quinzième arrondissement de Paris, il y a en effet un problème. La solution envisagée consiste à surélever ce restaurant d'un deuxième étage, comprenant une cuisine et une salle de restaurant de deux cents places qui s'ajoutera à celle de trois cent quarante places située au premier étage et dont a parlé M. Duclos, et d'un troisième étage comportant une nouvelle salle de restaurant de cent soixante places et une salle à usage de sports et de garderie d'enfants.

Une demande d'accord préalable de permis de construire a été formulée. J'interviendrai auprès de mon collègue de la construction pour qu'il me fasse une promesse inconditionnelle de prix.

Or, un an plus tard, on en est toujours au même point, au stade de la « demande d'accord préalable de permis de construire ».

Cet accord préalable n'a même pas encore été donné et il est permis de se demander pour quelle véritable raison.

La Commission des Finances insiste vivement pour qu'une solution favorable intervienne à bref délai.

*

* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission vous propose l'adoption du budget annexe de l'Imprimerie nationale tel qu'il a été voté par l'Assemblée Nationale.